



Fiche de donnée de sécurité

Capet Dye Aerosol

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Capet Dye Aerosol
Usage recommandé	Teinture de tapis.
Restrictions d'utilisation	Utiliser uniquement comme indiqué selon les instructions de l'étiquette.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Leysons Products, a division of 1787528 Ontario Inc., 1366 Sandhill Drive, Ancaster, Ontario, L9G 4V5, (905) 648-7832
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTECH, 613-996-6666, 24 l'heure pour les situations d'urgence mettant en cause des marchandises dangereuses.
Numéro de la FDS	0572

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Aérosols inflammables - catégorie 1; Gaz sous pression - gaz comprimé; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2B; Sensibilisation respiratoire - catégorie 1B; Toxicité pour la reproduction - catégorie 2; Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 2; Danger par aspiration - catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Danger

Aérosol extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut causer des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée

Provoque une irritation de la peau et des yeux.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Gaz de pétrole liquéfiés adoucis	68476-86-8	20-30		
Toluène	108-88-3	10-20		
1-Butanol	71-36-3	1-10		
éthylbenzène	100-41-4	1-10		
Méthyl isobutyl cétone	108-10-1	1-10		
Méthyle éthyle cétone	78-93-3	1-10		

Identificateur du produit : Capet Dye Aerosol - Ver. 1

Date de préparation : le 17 novembre, 2017

Date de la plus récente
version révisée :

FDS No. : 0572

Page 01 de 06

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Si l'irritation se produit, enlever la personne à l'air frais.

Si la victime éprouve des symptômes respiratoires (p. ex. toux, dyspnée, sifflement), appeler un Centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir.

En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau.

Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Peut irriter le système respiratoire.

Peut causer une irritation grave aux yeux ou des brûlures.

Peut causer de l'irritation de la peau sur un contact prolongé.

Nocif si avalé.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Yeux, peau, système respiratoire.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Asthme, allergies cutanées.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse extinctrice appropriée.

Agents extincteurs inappropriés

L'eau.

Dangers spécifiques du produit

Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. Peut s'enflammer à la température ambiante. Dégage de la vapeur qui peut former un mélange explosif au contact de l'air.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter l'ensemble de lutte contre l'incendie et un appareil respiratoire autonome.

Les conteneurs peuvent exploser en cas de chauffage.

Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Identificateur du produit : Capet Dye Aerosol - Ver. 1

Date de préparation : le 17 novembre, 2017

Date de la plus récente
version révisée :

FDS No. : 0572

Page 02 de 06

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité
Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire.
Éliminer toutes les sources d'ignition. Utiliser un équipement mis à la terre et antidéflagrant.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.
Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos.
Réduire au minimum l'utilisation d'eau afin de prévenir la contamination de l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'inflammation. Ne pas percer ni brûler le contenant, même si le produit a été utilisé.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
Éviter de respirer ce produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone fraîche et sèche à l'écart des substances incompatibles.
Tenir hors de portée des enfants dans un contenant fermé à partir de la nourriture, les boissons et les aliments pour animaux.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Gaz de pétrole liquéfiés adoucis	1000 ppm					
Toluène	20 ppm		100 ppm			
1-Butanol	20 ppm		100 ppm			
éthylbenzène	20 ppm		100 ppm			
Méthyl isobutyl cétone	20 ppm	75 ppm				
Méthyle éthyle cétone	200 ppm	300 ppm				

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser ventilation suffisant pour minimiser les expositions (les concentrations atmosphériques de vapeur) en dessous de la limite d'exposition maximale recommandée.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial si le contact est possible.

Protection de la peau

Porter des gants de protection et des vêtements pour éviter le contact avec la peau.

Protection des voies respiratoires

Utiliser dans des zones bien ventilées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Identificateur du produit : Capet Dye Aerosol - Ver. 1

Date de préparation : le 17 novembre, 2017

Date de la plus récente
version révisée :

FDS No. : 0572

Page 03 de 06

pH	Pas disponible
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (congélation)
Point d'éclair	~ -97 °C (-143 °F)
Taux d'évaporation	> 1
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	> 1
Solubilité	Sans objet dans l'eau
Autres informations	
État physique	Gazeux

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Conditions à éviter

Hautes températures.

Congélation.

Matières incompatibles.

Matériaux incompatibles

Acides forts (p. ex. acide chlorhydrique), agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique), agents réducteurs forts (p. ex. hydrures).

Produits de décomposition dangereux

Peuvent inclure mais ne sont pas limités à des oxydes de carbone, d'azote et d'ammoniac.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Inhalation.

Contact avec la peau.

Absorption par la peau.

Contact oculaire.

Ingestion.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Gaz de pétrole liquéfiés adoucis	1,355 mg/L (rat) (2 heures d'exposition)		
Toluène	28.1 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	> 5000 mg/kg (rat)	> 5000 mg/kg (lapin)
1-Butanol		2,510 mg/kg (rat)	
éthylbenzène	17.2 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	3500 mg/kg (rat)	15354 mg/kg (lapin)
Méthyl isobutyl cétone		2,080 mg/kg (rat)	

Identificateur du produit : Capet Dye Aerosol - Ver. 1

Date de préparation : le 17 novembre, 2017

Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : 0572

Page 04 de 06

Méthyle éthyle cétone		2,740 mg/kg (rat)	
-----------------------	--	-------------------	--

Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer de l'irritation ou des symptômes tels que rougeur, oedème, séchage, une délipidation ou fissuration de la peau.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une irritation oculaire sévère selon les renseignements relatifs à des matières très semblables.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut provoquer une irritation grave des voies respiratoires.

Absorption par la peau

Peut causer de l'irritation sur un contact prolongé.

Ingestion

Nocif si avalé.

Danger par aspiration

Peut être entraîné dans les poumons (aspiré) en cas d'ingestion ou de vomissement.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Aucun des effets chronique sont attendus fourni suffisamment de protection personnelle est pris pendant l'usage.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Ne devraient pas être à l'origine des problèmes du système respiratoire lorsqu'il est utilisé dans un endroit bien aéré.

Cancérogénicité

N'est pas réputé cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

N'est pas réputé nuire à l'enfant en gestation.

Fonction sexuelle et la fertilité

N'est pas réputé pour causer des effets sur les fonctions sexuelles ou la fertilité.

Effets sur ou via l'allaitement

N'est pas réputé pour causer des effets sur ou par la lactation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Peut être mutagène, selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Peut causer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Persistance et dégradation

Peut causer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Identificateur du produit : Capet Dye Aerosol - Ver. 1

Date de préparation : le 17 novembre, 2017

Date de la plus récente
version révisée :

FDS No. : 0572

Page 05 de 06

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
TMD au Canada	1950	Aérosols, inflammables	2.1	

Précautions spéciales Veuillez noter : Veuillez noter: Quantité Exemption Limitée

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

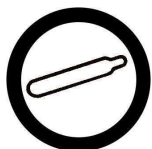
Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Classification SIMDUT 1988



Catégorie A



Catégorie B5



Catégorie D2B

A - Gaz comprimés; B5 - Aérosols inflammables; D2B - Matières toxiques (Irritation de la peau; Irritation des yeux; Mutagénicité)

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par Mark Bryans

Numéro de téléphone (905) 648-7832 ext 351

Date de préparation le 17 novembre, 2017

Avis L'utilisateur de ce produit assume tous les risques pour l'utilisation de ce produit. Au meilleur de notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, le fournisseur décline toute responsabilité que ce soit quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document.

Aucune représentation de garantie, expresse ou implicite, de qualité marchande d'adéquation à un usage particulier ou de toute autre nature sont faites ci-dessous par rapport à l'information ou le produit auquel les informations les informations se rapportent.

Les données contenues dans cette fiche sont applicables aux produits fournis à l'utilisateur.

Identificateur du produit : Capet Dye Aerosol - Ver. 1

FDS No. : 0572

Date de préparation : le 17 novembre, 2017

Date de la plus récente
version révisée :

Page 06 de 06